

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

SÉANCE DU 4 JUILLET 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATRE JUILLET à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 29 juin 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame le Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Mme Sandrine BOUSSES, M. Bertrand BESSE M. Gérôme BEYRIES, M. Raymond LABORDE, M ; Fabien LECHES, M. Bernard MAGNE, Mme Audrey PEQUIGNOT, M. Arnaud SEGUIN, M. Frédéric SOULES, Mme Maryelle VIDAL, M. Cédric WIECZOREK.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Michel TOURON, Mme Agnès VERSTRAETE.

**SECRETARE** : Mme Sandrine BOUSSES

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **quinze**

- quorum : **cinq**

- présents : **onze**

- votants : **treize** (Mme Josianne DELTEIL a donné pouvoir à M. Cédric WIECZOREK, M. Michel TOURON a donné pouvoir à Mme Sandrine BOUSSES)

Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes de Gascogne toulousaine

---

Délibération n°2022-052 modifiant le budget dite « décision modificative n°1 »

Vote : OUI à l'unanimité (13 voix)

M. Bernard MAGNE, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire en charge des finances informe le conseil municipal que la commune doit reverser 8 808.57€ de taxe d'aménagement à la Communauté de communes de la Gascogne toulousaine. Cette dépense n'étant pas inscrite au budget, le conseil municipal doit délibérer pour adopter une décision modificative qui permette d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 10 du budget. M. MAGNE propose que les dépenses imprévues de fonctionnement soient diminuées de 8 808.57€, afin d'augmenter du même montant le virement à la section de fonctionnement, pour pouvoir inscrire les 8 808.57€ à l'article 10226. Ces mouvements permettraient de conserver 46 191.43€ inscrits en dépenses imprévues de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ajuste les dépenses et les recettes** selon la répartition suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues	8 808,57			
<b>TOTAL D 22 : Dépenses imprévues</b>	8 808,57			
D-023 : Virement à la section d'investissement	0	8 808,57	0	0
<b>TOTAL D 23 : Virement à la section d'investissement</b>	0	8 808,57	0	0
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>8 808,57 €</b>	<b>8 808,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section	0	0	0	8 808,57

de fonctionnement				
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 808,57</b>
D-10226 : Taxe d'aménagement	0	8 808,57	0	0
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0</b>	<b>8 808,57</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 808,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 808,57 €</b>

Fait et délibéré le 4 juillet 2022.

La secrétaire de séance,

Sandrine BOUSSES

Le maire,

Maryelle VIDAL



